



Injonction de payer // crédit conso

Par **marmotte63d**, le **30/11/2012 à 12:01**

Bonjour,

Ce matin, j'ai eu la visite d'un huissier de justice qui m'a remis une [s]signification d'une requête et d'une ordonnance portant injonction de payer [/s]!!!

Il s'agit de crédits, contractés il y a plusieurs années, avec mon ancien compagnon.

Ces crédits sont à mon nom mais ça toujours été mon ex qui a payé, car il s'agit de ses crédits. Nous sommes séparés depuis plus de 2 ans. A l'époque, son conseiller et lui m'ont "un peu" poussé à signer les papiers !!!

Je ne sais pas du tout quoi faire !!!

J'ai rendez-vous demain matin à la banque, mais j'aimerais avoir un peu d'aide.

Merci

Par **amajuris**, le **30/11/2012 à 12:19**

bjr,

si j'ai bien lu, il s'agit pour l'instant de la copie de la requête et non de la décision du tribunal. tant qu'aucune décision de justice ne vous a été signifiée, vous ne risquez rien.

mais comme les crédits sont à votre nom, c'est à vous de rembourser.

cdt